



## Enquête : parlons travail

La CFDT a lancé une [grande enquête sur le travail](#) à laquelle tous sont invités à répondre **jusqu'au 31 décembre**.

### Pourquoi ?

Parce que ...

- La **CFDT** souhaite avoir votre avis sur **le travail en tant qu'expérience subjective, physique, intellectuelle** (collègues, temps passé au travail, relations avec la hiérarchie, dangers, fatigue, rêves, ambitions...),
- L'enquête doit servir de boussole pour **enrichir les propositions de la CFDT sur le travail dans le débat politique** à la veille de l'élection présidentielle »

### Comment ?

En allant sur : <https://www.parlonstravail.fr>.

Plus de 150000 personnes ont déjà participé à cette enquête et plus de 16 millions de réponses ont été collectées.

Vous aussi, participez et n'hésitez pas à diffuser largement autour de vous.

## Un point sur le protocole PPCR dans l'ESR

**La CFDT est signataire** du protocole « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (**PPCR**). Même si ce protocole ne répond pas à toutes les revendications de la CFDT, il représente un gain pour les agents.

Le protocole PPCR prévoit :

- Une négociation salariale permettant la **revalorisation du point d'indice** de 0,6% en juillet 2016 et de 0,6% en février 2017, et **l'inscription à échéances régulières des négociations salariales** ;
- Une **revalorisation de l'ensemble des grilles** par une augmentation des rémunérations ;
- Une amélioration du déroulement de carrière par un avancement garanti sur **au moins deux grades** pour toutes et tous, avec un **indice terminal significativement plus élevé** qu'actuellement ;
- **L'intégration d'une partie des primes dans le traitement indiciaire**, par transformation de primes en points, ce qui permettra une prise en compte dans les calculs de la pension de retraite.

**Le SGEN-CFDT porte la parole des agents auprès du ministère et s'assurera du respect du protocole**

Dès janvier 2017, **les traitements des agents de la catégorie C** seront versés dans le nouvel espace indiciaire à 3 grades (**C1, C2, C3**) et bénéficieront de la **transformation prime en point**. Les agents de la **catégorie B (TR)** intégreront le **nouvel espace indiciaire B revalorisé**. Les agents de **catégorie A** bénéficieront de 2 revalorisations primes/points en 2017 et 2018.

La **CFDT-UFFA** est intervenue auprès du ministère de la Fonction Publique pour signaler certaines incohérences constatées sur les grilles, **elle rappelle qu'une promotion ne peut pas se faire avec réduction de salaire**.

**Les grilles et règles d'intégration pour les agents de Cat C et B sur le site de la CFDT-INRA :**

<http://www.cfdtinra.net/PPCR/PPCR.html>

## Les revendications du SGEN-CFDT et de la CFDT-INRA pour les agents catégorie A

**Les catégories A et A+** telles que les grilles des agents des EPST, font l'objet de discussion entre les représentants du ministère et les organisations syndicales représentatives pour une **refonte de leurs grilles avec finalisation en 2020**.

Pour tous les corps qui comportent plusieurs grades, le Sgen-CFDT (signataire du projet de protocole) demande le **décontingentement du second grade** afin de faire réellement de celui-ci un grade normal d'avancement. Il demande aussi que le ratio promu/promouvable soit défini en fonction du flux d'accès nécessaire **pour éviter tout engorgement et plafonnement au dernier échelon du premier grade**.

Pour tous ces corps, **l'objectif de proportionnalité femmes/hommes entre les promouvables et les promues doit être garanti**, à l'instar de ce qui s'est fait dans le cadre de la transposition du protocole PPCR aux personnels de l'enseignement scolaire.

Dans les corps pour lesquels la **création d'un échelon spécial** serait proposée, il est indispensable de **garantir la transparence des critères d'accès** à cet échelon dans les instances concernées (CAP...).

### Chargés de recherche

Le Sgen-CFDT revendique **un alignement sur la grille des MCF**, donc :

- une hors échelle A non contingentée afin que tous les personnels y accèdent ;
- la réduction de la durée dans le 5<sup>e</sup> échelon de la hors classe ;
- la création d'une hors échelle B ;
- l'amélioration des possibilités d'accès au corps des directeurs de recherche ;
- une meilleure reconnaissance du parcours des titulaires d'un doctorat par une revalorisation indiciaire.

### Filière des ITA et ITRF

#### Assistants-ingénieurs (AI)

Le Sgen-CFDT revendique :

- une intégration des AI dans le corps des ingénieurs d'études (IE) ;
- une revalorisation significative.

**Il ne serait pas acceptable de maintenir un corps à un seul grade.**

#### Ingénieurs d'études (IE)

Le Sgen-CFDT revendique :

- que la grille des IE soit calée sur celle des **attachés d'administration de l'État**.

La grille réformée favorisera la mobilité des IE, y compris le détachement dans un autre corps de la catégorie A-type.

#### Ingénieurs de recherche (IR)

Le Sgen-CFDT revendique :

- que la grille des IR soit calée sur la **grille des agrégés réformée** ;
- une accélération du déroulement des débuts de carrière ;
- que l'accès au deuxième grade soit fluidifié ;
- **la création d'une hors échelle B**.